Image not found or type unknown

Hergement a titre gratuit

Par **Marieodette**, le **13/07/2016** à **19:33**

Bonjour mon fils handicape touche l aah +pension d invalidité +apl il voudrait héberger a titre gratuit une amie maman de deux petites filles qui touche le RSA ! Il ne veut lui demander aucune aide sachant qui elle a besoin de se ressourcer et retrouver un équilibre financier ! Est ce que l aah de mon fils sera revue en fonction des revenus de la jeune fille hébergée ? Tous les deux ne forment pas du tout un couple je rappelle que mon fils est handicape ! Merci de nous éclairer avant de prendre une décision

Par **youris**, le **13/07/2016** à **19:51**

bonjour,
en principe quand on perçoit des aides sociales, il est toujours indiqué que l'allocataire doit signaler tout changement dans sa situation, cela est valable pour votre fils mais également pour son amie.
dans le cas de votre fils, s'il héberge 3 personnes supplémentaires que ce soit à titre onéreux ou gratuit, cela change la situation, et l'organisme, qui verse ces aides, pourrait considérer que c'est du concubinage mais cela dépend également de la durée de l'hébergement.
même si c'est un hébergement à titre gratuit, je suppose que son amie qui perçoit le rsa et sans doute des allocations familiales et pensions alimentaires participera aux frais d'hébergement donc cela change les ressources de votre fils et de son amie.
je conseille que votre fils et son amie se renseigne auprès de la caf des conséquences de cet hébergement avant d'éviter d'avoir à rembourser l'indu.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés